

**Décision N° 1083/D/OBC/DG/DRHAAF/SDAFM/SAF/BM<sup>3</sup>**

*Portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°010<sup>bis</sup>/AONO/OBC/CIPM/2025 du 16 Mai 2025 pour la fourniture du papier de Reprographie A3 à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2025, lot 2.*

## LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DU BACCALAUREAT DU CAMEROUN

### Financement : Budget de l'OBC, Exercice 2025.

- Vu la constitution ;
- Vu la loi 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu le décret n°93/255 du 28 septembre 1993 portant création d'un Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2018/0135/PM/ du 31 janvier 2018 portant nomination de M. MINKOULOU Etienne Roger comme directeur de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- Vu l'Arrêté n°047/CAB/PM du 17 mai 1994 portant organisation administrative et financière de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu l'Arrêté conjoint n°60/B1/1464/AC/MINEDUB/MINESEC du 06 Août 2024 fixant le calendrier de l'année scolaire 2024/2025 en République du Cameroun ;
- Vu la Circulaire n°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu la décision n°1083/24/MINESEC/SEESEN/SG/GCE-B/OBC/DEESG/DEESTP/DECC/SDOEC du 10 octobre 2024 fixant le calendrier des Examens et Concours de la session 2025 ;

- Vu la résolution n°2024/48/OBC/CA du 17 décembre 2024 portant adoption du budget de l'Office du Baccalauréat du Cameroun, exercice 2025 ;
- Vu la lettre n°047/OBC/CIPM/2025 du 26 Juin 2025 de Mme la Présidente de la CIPM/OBC ;
- Vu les nécessités impérieuses de service ;

## DECIDE :

### Article 1 :

En application des dispositions des articles 99 et 101 du code des Marchés Publics relatives à la procédure d'attribution des marchés,

L'ETS EXCELLENCE SERVICE B.P : 17012 - YAOUNDE, pour le lot 2 est déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°010/AONO/OBC/CIPM/2025 du 16 Mai 2025 pour la fourniture du papier de Reprographie A3 à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2025.

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC FCFA	Délais
Fourniture du papier de Reprographie A3 à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2025  Lot 2	<b>ETS EXCELLENCE SERVICE</b>  BP : 17 012 YAOUNDE Tél : 674 74 14 24 / 699 85 12 69 Nº CONTRIBUABLE: P018612648074T NºRCCM: RC/YAO/2017/A/3832 Nº de compte : CM21 10005 00010 07093415011 - 19 de AfriLand First Bank - Yaoundé	<b>89 294 400</b>	15 Jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 30 JUIN 2025

Le Directeur Général

### Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM/OBC
- Intéressé

*Minhauta Etienne Pogge  
PIEGIF*